



## Si vous vivez à Barcelone, décidez à Barcelone

Si vous êtes une personne étrangère qui vit à Barcelone et qui souhaite voter lors des prochaines élections municipales, inscrivez-vous sur les listes électorales

### Quatre étapes à suivre pour voter lors des prochaines élections

Si le 28 mai 2023 vous êtes âgé·e de 18 ans ou plus et vous êtes né·e dans:

#### L'UNION EUROPÉENNE



Si vous vous êtes inscrit·e sur les listes électorales et que, depuis, vous avez été inscrit·e au registre nominal des habitants de Barcelone, veuillez passer à l'étape 4.

#### LES PAYS AYANT SIGNÉ UN ACCORD

La Bolivie, le Cap Vert, le Chili, la Corée du Sud, l'Équateur, l'Islande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, le Pérou, le Royaume-Uni, Trinité-et-Tobago.

1

#### Disposer d'une pièce d'identité en vigueur

- Carte d'identité d'étranger (TIE)
- Pièce d'identité du pays d'origine
- Passeport

#### Remplir les conditions suivantes

- Carte d'identité d'étranger (TIE)
- Permis de séjour en Espagne
- Avoir résidé en Espagne au moins :
  - 3 ans** depuis que vous avez demandé à être inscrit·e sur les listes électorales, si vous êtes né·e au Royaume-Uni.
  - 3 ans** depuis le jour du vote, si vous êtes né·e en Norvège.
  - 5 ans** depuis que vous avez demandé à être inscrit·e sur les listes électorales, si vous êtes né·e dans l'un des autres 11 pays ayant signé un accord.

2

## Être inscrit·e au registre nominal des habitants de la commune

Si vous êtes déjà inscrit·e, veuillez passer à l'étape 3.

Si non, rendez-vous sur le Guichet virtuel des démarches de la mairie de Barcelone. Vous y trouverez les conditions requises et les instructions pour vous inscrire au registre nominal des habitants de la commune.

Fin du délai: 30/01/2023

Fin du délai: 15/01/2023

3

### Confirmer que vous souhaitez voter

**Si vous recevez la lettre de l'Institut national des statistiques (INE) contenant le formulaire DFA et un code CTT :**

**Par courrier postal.** Remplissez l'imprimé DFA et envoyez-le à l'adresse indiquée.

**Via Internet.** Sur le site web de l'INE > démarches > listes électorales. Accédez grâce au Code ou au moyen du code CTT contenu dans la lettre.

**Si vous ne recevez pas la lettre de l'INE avant le 20 novembre,** vous avez deux options:

**En présentiel,** au Bureau d'accueil des citoyens (OAC). Demandez l'imprimé DFA.

Avant de vous y rendre, prenez rendez-vous au 010 ou sur le Guichet virtuel des démarches de la mairie de Barcelone.

**Via Internet.** Sur le site web de l'INE > démarches > listes électorales.

### Inscrivez-vous sur les listes électorales

**Si vous recevez la lettre de l'Institut national des statistiques (INE) contenant le formulaire CERE-N et un code CTT :**

**Par courrier postal.** Remplissez l'imprimé CERE-N contenu dans la lettre et envoyez-le à l'adresse indiquée.

**Via Internet.** Sur le site web de l'INE > démarches > listes électorales. Accédez au moyen du code CTT contenu dans la lettre.

**Si vous ne recevez pas le courrier de l'INE d'ici début décembre ou si le code CTT ne figure pas sur celle-ci:**

Vous devez présenter une photocopie de la carte d'identité d'étranger en cours de validité. Vous pouvez effectuer cette démarche en répondant au courrier de l'INE par courrier postal ou auprès d'un OAC (demandez l'imprimé CERE-N).

Avant de vous rendre à l'OAC, prenez rendez-vous au 010 ou sur le Guichet virtuel des démarches de la mairie de Barcelone.

Fin du délai: 30/01/2023

Délai: entre le 01/12/22 et le 15/01/23

4

### Vérifier que vous êtes inscrit·e sur les listes électorales

Si vous avez effectué les étapes précédentes dans les délais indiqués, vous devriez recevoir une lettre de l'INE confirmant votre inscription.

À partir du 10 avril, vous pourrez la consulter *en ligne* sur le site web de l'INE > démarches > listes électorales.

**Vous pouvez voter**

Vous pouvez lire ces informations en catalan, espagnol, anglais, français, italien, allemand, portugais et roumain sur [barcelona.cat/comvotar](http://barcelona.cat/comvotar)